Communiqué de Presse

Bureau du Commissaire aux droits de l'homme
Unité de communication
Réf: 604f09
Tél. +33 (0)3 88 41 35 38
Fax +33 (0)3 90 21 50 53
Internet: www.commissioner.coe.int
e-mail: press.commissioner@coe.int

47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

« Les droits fondamentaux des personnes transgenres doivent être pleinement respectés » plaide le Commissaire Hammarberg

Strasbourg, 29.07.2009 – « Les Etats membres du Conseil de l'Europe devraient s'attaquer plus vigoureusement à la transphobie et à la discrimination envers les personnes transgenres dont la situation a longtemps été ignorée et négligée. Pourtant, ces personnes font face à des problèmes caractéristiques, extrêmement concrets. Elles sont particulièrement exposées, dans tous les domaines de la vie, aux discriminations et à l'intolérance ainsi qu'à une violence directe. Dans certains pays d'Europe, elles ont d'ailleurs été victimes d'actes criminels inspirés par la haine qui, pour certains, sont allés jusqu'au meurtre » déclare le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg, à l'occasion de la parution aujourd'hui d'un document thématique sur les droits de l'homme et l'identité de genre.

Ce document thématique fait valoir que les normes internationales reconnues en matière de droits de l'homme, telles que le droit à la vie, le droit à l'intégrité physique et le droit aux soins de santé, s'appliquent à tous, y compris aux personnes transgenres. De même, celles-ci ont le droit d'être protégées contre la discrimination sur le marché du travail.

D'après le document du Commissaire, des mesures positives ont été prises dans certains pays pour protéger les droits des personnes transgenres. Malgré cela, la transphobie règne, ainsi qu'une ignorance profonde. Il est recommandé aux Etats membres du Conseil de l'Europe de lutter davantage contre la discrimination, y compris en formant les personnels de santé. Par ailleurs, les personnes qui souhaitent faire reconnaître leur identité de genre ne devraient pas être obligatoirement soumises à une stérilisation ni à aucun autre traitement médical.

Le document thématique sur les droits de l'homme et l'identité de genre est présenté au public aujourd'hui à 13h30 Copenhague, à l'occasion de la conférence internationale sur les droits fondamentaux des personnes LGBT organisée parallèlement à la deuxième édition des jeux *World Outgames*. Le Commissaire est en outre le principal intervenant de la session plénière de clôture de la conférence qui débute à 15h30.

Contact presse au Bureau du Commissaire :
M. Stefano Montanari : +33 6 61 14 70 37, stefano.montanari@coe.int